

Déclarations de ministres

Depuis le début, nous savons que les embûches sont nombreuses. Nous avons reconnu que l'efficacité à long terme du système doit être protégée par l'intervention d'un gouvernement. Le gouvernement actuel, comme d'autres avant lui l'avaient fait, a déjà invoqué des motifs humanitaires pour trouver une solution juste et humaine à certains problèmes.

Le problème actuel est un problème humanitaire. Ces gens sont venus au Canada sur la foi de renseignements trompeurs. Nous les avons rencontrés ce matin. On nous a dit qu'ils avaient tout vendu pour acheter leurs billets et pour faire venir leurs familles au Canada. Ils n'ont pas agi pour nuire au Canada. Ils ne désirent pas demeurer ici pour faire de la subversion. Ils sont venus ici avec des aspirations et des rêves. Oui, on les a trompés, mais ils se retrouvent dans une situation sans issue favorable. Tout ce que nous avons dit au gouvernement, et que nous continuons à dire, c'est que ces gens ne sont pas des réfugiés; le gouvernement ne doit pas violer la loi, mais il y a un compromis possible. Nous encourageons le gouvernement à l'envisager parce que la confusion règne.

Les gens constateront que le gouvernement permet depuis plus d'un an que des terroristes condamnés restent dans notre pays. On a eu le cas de M. Finkel, qui a été trouvé coupable de plusieurs crimes dans différents pays. On lui a permis de rester ici. Des *contras* qui auraient pu participer à des atrocités dans leur pays ont pu venir au Canada comme des réfugiés. Le professeur Georges Grossmann a été admis pour des raisons humanitaires. On se préoccupe à juste titre des personnes qui sont admises ou ne le sont pas.

Je constate que vous me faites savoir, madame la Présidente, que mon temps est presque épuisé. Je termine en demandant à la ministre, qui a le sens de l'équité, qui représente une circonscription de Toronto comme moi, qui comprend bien les problèmes d'une société multiculturelle et multiraciale et le rôle que l'immigration a joué dans l'évolution de notre ville, voire de notre pays, de ne pas chercher à enfreindre la loi ni à miner le programme des réfugiés, mais à trouver une solution humaine à un problème humain.

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, je souhaite remercier la ministre de nous avoir communiqué suffisamment à l'avance le texte de sa déclaration, dans les deux langues officielles. Je félicite la ministre, qui n'occupe son poste que depuis peu, d'avoir agi comme elle l'a fait en allant rencontrer les Turcs il y a quelques jours et en s'entretenant avec eux à nouveau aujourd'hui. Je sais qu'il n'y en a pas beaucoup à la Chambre qui aient à assumer un fardeau aussi lourd que celui qui lui incombe. Je suis très heureux qu'elle ait décidé de rencontrer face à face les gens qui seront peut-être expulsés du Canada.

Je ne puis pourtant pas être d'accord avec sa déclaration. Elle contient bon nombre d'éléments raisonnables. J'estime cependant qu'à certains égards, elle trahit chez la ministre pour le moins un manque de souci de l'évolution des quelques dernières années.

Au début de sa déclaration, par exemple, elle a parlé du respect de la Loi sur l'immigration. Je tiens à dire que son gouvernement et le précédent ont manqué de respect à l'égard de la Loi et donné un exemple qui, malheureusement, a été suivi par bien des gens et notamment les racketteurs qui ont trouvé une échappatoire extrêmement lucrative.

Je voudrais tout particulièrement que la ministre tienne compte du fait que son gouvernement, alors qu'elle était ministre, titulaire d'un autre portefeuille, s'est traîné les pieds à n'en plus finir sur cette question depuis l'automne 1984. Après le jugement de la Cour Suprême du début d'avril 1985, son gouvernement a tardé à présenter un nouveau projet de loi. Après que le rapport Plaut eut été reçu, retenu durant plusieurs mois, déposé, puis publié en juin 1985, son gouvernement l'a renvoyé au comité permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration en sollicitant des commentaires.

Ce comité l'a étudié, a entendu les fonctionnaires qui étaient censés savoir comment on traite la question des réfugiés, a entendu le public, et toutes les personnes qui se sont présentées ont demandé qu'on respecte la décision de la Cour suprême. Il a présenté un rapport en octobre 1985 et un autre, portant en particulier sur les cas en attente, en décembre 1985.

Le gouvernement n'a tenu aucun compte de ce rapport, a enfreint le Règlement de la Chambre et négligé entièrement de répondre aux recommandations. Un an et demi plus tard, il n'avait toujours pas pris de mesures pour remédier aux lacunes de la Loi sur l'immigration et n'avait mis en oeuvre aucune des recommandations présentées à l'unanimité par ce comité. En fait, il a laissé l'arriéré grossir de façon alarmante et atteindre des chiffres sans précédent.

En mai, il y a un an, le gouvernement a proposé un projet de loi allant à l'encontre de la décision de la Cour suprême d'il y a trois ans, qui exigeait une audience avec tout ce que cela implique aux termes des lois nationales et du droit international.

Le ministre a parlé de respecter la loi. Le projet de loi C-55 enfreint la Convention que le Canada a signée il y a 20 ans avec les Nations Unies. Le représentant des Nations Unies au Canada a fait remarquer les points où le projet de loi est en contradiction avec la Convention et a demandé au gouvernement d'y apporter des modifications. Il n'a naturellement pas ordonné de procéder à des amendements et a exprimé son inquiétude en termes mesurés parce qu'il ne dispose d'aucun pouvoir de coercition. Il ne peut user que de persuasion.

Tous les témoins membres du grand public, parmi les dizaines qui se sont présentés à la Chambre pour parler du projet de loi C-55, l'ont condamné pour cette raison ainsi que pour d'autres. Les seuls qui ne l'aient pas fait, qui soient restés strictement neutres, étaient les représentants des compagnies aériennes qui n'étaient venus que pour protéger les intérêts financiers de ces dernières. En réponse à des questions, le témoin a déclaré qu'il n'avait aucun commentaire à faire sur ce projet de loi. Les seuls témoins qui ont appuyé le projet de loi ont été les anciens ministres et les fonctionnaires qui l'ont rédigé.